

La gazette du comité

LGC n°28
Mai 2026

Le comité des usagers
Service PJM



L'Udaf ouvre son salon : venez fêter nos 60 ans !

Jeudi 4 juin, l'Udaf fête ses 60 ans avec un après-midi de rencontres et de débats.

Après notre assemblée générale, nous terminerons la journée avec une soirée festive.

Inscription indispensable sur notre site internet www.udaf91.fr

« Je fais partie d'une troupe de percussions brésilienne composée de personnes en situation de handicap : «Batuc'adapt ».

Nous serons présents le jeudi 04 juin 2026 pour accueillir le public.
La porte est grande ouverte, venez nombreux ! » Romain



Info démarche qualité à l'Udaf

Du 23 au 26 juin prochain, un auditeur extérieur à l'Udaf viendra rencontrer les professionnels du service PJM et de l'ensemble des services de l'Udaf pour renouveler notre certification ISO 9001.

Cet audit permettra de vérifier que nous continuons à garantir la qualité de votre accompagnement et à améliorer nos pratiques.

Artistes amateurs en situation de handicap : exposez-vous !



Culture du Cœur prépare actuellement un projet d'exposition à La Piscine d'en Face (Sainte-Geneviève-des-Bois), lieu où est installée l'association. Ce projet vise à mettre en lumière les œuvres des artistes amateurs en situation de handicap. L'exposition se tiendrait sur une durée d'un mois, à l'automne dans le cadre du festival IMAGO 2026.

Si vous êtes intéressés pour participer à ce projet et réaliser une œuvre qui pourrait être exposée (peinture, illustration, photographie ...), n'hésitez pas à en faire part au comité des usagers avant le 26 juin 2026, en écrivant un mail à l'adresse comite-des-usagers@udaf91.fr.

Personne de confiance et directives anticipées : vrai ou faux ?

Lors du dernier comité des usagers, nous avons parlé de l'hospitalisation et de la fin de vie. Nous en avons alors profité pour faire le point sur les directives anticipées et la personne de confiance.

	Vrai ?	Faux ?
Mon curateur peut être ma personne de confiance.		X
Je ne veux pas me faire opérer, la personne de confiance peut m'y obliger.		X
Je suis dans l'incapacité de m'exprimer, la personne de confiance indique mes choix au médecin.	X	
Je peux changer ma personne de confiance à tout moment, autant que je le souhaite.	X	
Mes directives anticipées seront respectées sauf si ma personne de confiance s'y oppose.	X	
Ma personne de confiance peut m'accompagner lors d'un rendez-vous médical.	X	
La personne de confiance peut faire un rendez-vous médical à ma place.		X
Ma personne de confiance peut être présente lors de la signature de mon contrat de séjour en foyer.	X	
En curatelle, je peux désigner tout seul ma personne de confiance et rédiger mes directives anticipées.	X	
En tutelle, je peux désigner seul ma personne de confiance et rédiger mes directives anticipées, si le juge est d'accord.	X	
Je peux changer mes directives anticipées quand je veux.	X	
Je ne rédige mes directives anticipées qu'une fois que je suis malade.		X
Si j'ai des directives anticipées, je n'ai pas besoin de faire de contrat obsèques.		X

Les contrats obsèques

Un organisme de pompes funèbres est venu lors du dernier comité des usagers pour présenter les contrats obsèques.

Ce que retiennent Laurence, Patricia et Nathalie, qui ont participé à la présentation :

« Il peut y avoir une cérémonie religieuse ou civile. »

« Les contrats obsèques peuvent être en capital ou en prestations. »

« On a appris que selon les pays on peut faire la fête ou pleurer quand quelqu'un décède. »



Le choix du contrat



Contrat en capital

- Financer tout ou partie des obsèques
- Enregistrer les Volontés Essentielles (Inhumation ou crémation, cérémonie civile ou religieuse)
- Prévoir un capital complémentaire (Contrat existant, monument, etc.)



Contrat en prestations

- Financer et organiser des obsèques
- Définir dans le détail un parcours obsèques (Volontés Essentielles, mode de sépulture, lieu du séjour, lieu du souvenir, etc.)
- Personnaliser les obsèques selon vos préférences (Forme et couleur du cercueil, musique, services optionnels, etc.)

Le comité de rédaction de la Gazette
vous invite à nous rejoindre au comité des usagers !
Rendez-vous le vendredi 25 septembre 2026 à 14h à l'Udaf.
Pour nous contacter : parlez-en à votre délégué
ou écrivez à comite-des-usagers@udaf91.fr